

# CONTRÔLE SUR PIECES DE L'EHPAD MELCHONNEC

Avril-2024

## TABLEAU DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS DEFINITIVES

### SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET RECOMMANDATIONS

Ecart/ Remarques	Gouvernance/ RH/ GDR	N° Prescription/ Recommandation	Contenu	Délai mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Ecart_01	1 - Gouvernance	<b>Prescription_01</b>	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec l'article L311-8 du CASF.	12 mois	Projet d'établissement
Ecart_02	1 - Gouvernance	<b>Prescription_02</b>	Veiller à respecter les dispositions réglementaires (article D311-5 du CASF) applicables depuis le 1er janvier 2023 issues du décret n°2022-688 du 25 avril 2022 en matière de composition du conseil de la vie sociale.	12 mois	Décision instituant le CVS
Ecart_03 et 04	1 - Gouvernance	<b>Prescription_03</b>	Actualiser le règlement de fonctionnement en le complétant afin d'être en conformité avec la réglementation (articles R311-33 à R311-37 du CASF)	6 mois	Règlement de fonctionnement
Ecart_05	1 - Gouvernance	<b>Prescription_04</b>	Poursuivre la recherche d'un médecin coordonnateur afin de respecter la réglementation (article D312-156 du CASF).	12 mois	Publication d'une offre de recrutement d'un médecin coordonnateur
Ecart_06	2 -Ressources Humaines	<b>Prescription_05</b>	Mettre en place une organisation permettant la présence de personnel aide-soignant la nuit afin de garantir la sécurité et la qualité de prise en charge des résidents (art L311-3 al 1 du CASF).	3 mois	Planning de nuit
Remarques 8, 9, 10 et 11	3 – Gestion des risques	<b>Prescription_06</b>	<p>Améliorer le dispositif de gestion des risques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Formalisant une procédure prévoyant les modalités d'information aux personnels sur l'obligation de signalement, la marche à suivre et le retour systématique qui doit être fait sur le traitement de leurs signalements,</li> <li>Mettant en place un dispositif de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations des résidents et des familles formalisé et opérationnel en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS,</li> </ul>	12 mois	<ul style="list-style-type: none"> <li>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des événements indésirables</li> <li>Procédure de recueil, de traitement et d'analyse des réclamations,</li> <li>Planning prévisionnel de formation (internes ou</li> </ul>

			<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettant en place au sein de l'établissement une formation spécifique portant sur la thématique de la maltraitance et associant professionnels de l'établissement, bénévoles et intervenants libéraux en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM/HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et la lutte contre la maltraitance - Décembre 2008 ».</li> <li>• Mettant en place un dispositif d'analyse des pratiques professionnelles au sein de l'établissement dans le respect des recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM/HAS.</li> </ul>		<p>externes) sur la thématique de la bientraitance,</p> <p>- Calendrier des réunions d'analyse des pratiques professionnelle.</p>
Remarque_01 et 04	1 - Gouvernance	<b>Recommendations_01</b>	Elaborer une fiche de poste nominative, datée et signée pour chaque professionnel de la structure y compris la directrice et l'IDEC afin de fixer clairement les responsabilités de chacun en prenant en compte les recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM / HAS « Mission du responsable d'établissement et rôle de l'encadrement dans la prévention et le traitement de la maltraitance – ANESM décembre 2008 ».		
Remarque_02	1 - Gouvernance	<b>Recommendation_02</b>	Formaliser dans une procédure écrite et validée, les mesures mises en œuvre pour assurer de manière efficiente la continuité de la fonction de direction.		
Remarque_03	1 - Gouvernance	<b>Recommendation_03</b>	Mettre en place des réunions régulières de l'équipe de direction.		
Remarque_04	2 – Ressources Humaines	<b>Recommendation_04</b>	Mettre en place un compagnonnage pour les nouveaux arrivants.		
Remarque_05	2 -Ressources Humaines	<b>Recommendation_05</b>	S'inscrire dans une démarche proactive pour renforcer la qualité de l'accompagnement des résidents la nuit, en interne ou en vous appuyant sur un dispositif mutualisé déjà existant ou en mettant en place un dispositif mutualisé ad hoc avec d'autres EHPAD.		
Remarque_06	2 -Ressources Humaines	<b>Recommendation_06</b>	Intégrer au plan de continuité de l'activité les modalités concrètes d'un fonctionnement en mode dégradé par une priorisation graduée des missions pour l'ensemble des fonctions selon les ressources disponibles.		